## Les solutions

# Des solutions financières à la disposition des entreprises :

- Délais de paiement pour les impôts
- Délais de paiement pour les cotisations sociales
- Plans d'apurement des dettes fiscales et sociales

#### Une intervention judiciaire plus précoce :

- Procédure de prévention du tribunal de commerce
- Procédure du mandat ad hoc
- Procédures de conciliation attractives ouvrant la possibilité de suspendre l'exigibilité des créances
- Procédures collectives adaptées pour les petites entreprises
- Information précoce des difficultés de l'entreprise par les commissaires aux comptes, afin de faciliter la prévention des difficultés
- Allègement des conditions permettant de bénéficier de la procédure de rétablissement personnel
- Élargissement de l'accès à la procédure de liquidation judiciaire simplifiée aux entrepreneurs individuels

# Le Comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises :

Il réunit tous les partenaires sous la présidence du Préfet, suit et coordonne le plan d'action dans le strict respect du secret fiscal et des affaires.



# Le soutien et l'accompagnement des entreprises en difficulté

**Détection** 

Orientation

**Accompagnement** 

## Confidentialité

- **Détecter** et anticiper les difficultés des entreprises.
- Orienter les entreprises vers les dispositifs adaptés.
- Proposer des solutions à chaque entreprise.

Des partenaires pour agir ensemble au service des entreprises.

## Plans et médiations

## Délais de paiement des charges fiscales et sociales :

• Service des Impôts des Entreprises

**Contact**: SIE gestionnaire du dossier de votre entreprise ou via la messagerie de votre espace professionnel sur impots.gouv.fr

URSSAF

**Contact :** 3957, ou formulez vos demandes via votre compte en ligne sur urssaf.fr

Aides financières aux entreprises : Plans d'apurement des dettes fiscales et sociales :

• Commission des Chefs de Services Financiers (CCSF)

Contact: codefi.ccsf24@dgfip.finances.gouv.fr

### Aides financières aux entreprises :

- Établissements bancaires
- Comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI)

Contact: codefi.ccsf24@dgfip.finances.gouv.fr

## Médiation :

Médiation du crédit

#### Contact:

https://mediateur-credit.banque-france.fr/saisir-la-mediation/vous-allez-saisir-la-mediation-du-credit

Médiation des entreprises

**Contact:** https://www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises

## Des interlocuteurs dédiés

## Le Conseiller départemental aux entreprises en difficulté :

Point de contact privilégié des entreprises en fragilité, le Conseiller est chargé du premier contact et d'orienter l'entreprise vers la solution et l'interlocuteur les mieux adaptés.

Il s'appuie sur le CODEFI et son action opérationnelle au service des entreprises en difficulté.

#### Contact:

## codefi.ccsf24@dgfip.finances.gouv.fr 06 12 32 41 04

## Un service en ligne simplifié :

« conseillers-entreprises »

https://conseillers-entreprises.service-public.fr
Principe: mettre en liaison l'entreprise avec un expert

# Le Commissaire aux Restructurations et Prévention des difficultés des entreprises (CRP) :

Interlocuteur de référence pour les entreprises industrielles, de service à l'industrie, stratégique, employant en principe entre 50 et 400 salariés.

#### Contact:

https://www.entreprises.gouv.fr/fr/industrie/politique-industrielle/commissaires-aux-restructurations-et-prevention-des-difficultes

franck.lhoste@dreets.gouv.fr 06 23 90 32 18

## Les partenaires

Diagnostic de la situation financière de l'entreprise et accompagnement des entreprises en difficulté:

Tribunal de commerce

#### Contact:

greffe@greffe-tc-perigueux.fr accueil@greffe-tc-bergerac.fr

- Banque de France
- Commissaires aux comptes
- Administrateurs et mandataires judiciaires
- Avocats
- Experts-comptables

# Détection des fragilités financières des entreprises :

• Chambre de Commerce et d'Industrie(CCI) **Contact** :

contact@dordogne.cci.fr

Chambre de Métiers et de l'Artisanat(CMA)
 Contact :

contact@cm24.fr

• Banque de France

#### Contact:

Correspondant TPE/PME de la Banque de France : TPME24@banquefrance.fr Espace personnel du dirigeant : https://www.banque-france.fr/fr/avotre-service/entreprises/espacedirigeant

• Direction générale des Finances Publiques (DGFIP) - Services des impôts des entreprises (SIE)